

**CONSEIL DE VIE SOCIALE**  
**de l'EHPAD TY LAOUEEN – GROIX**

**Séance du Mardi 18 janvier 2022 à 10 Heures**

Etaient présents :

- Mme Nicole FEYDER,  
Présidente, représentant les résidents,
- Mme Monique BOTERF (boterf.yannick@orange.fr)
- Mme Jeannick LE DUC (leduc-jeannick@hotmail.fr)  
représentant le Personnel,
- Mr Patrick GUILLAUME, (neveu.guillaumepat@orange.fr) (02.97.86.56.38)
- Mme Guylaine MOBÉ, (guylainemobe@yahoo.fr) (06.20.82.43.20)
- Mme Annaïck RIO, (rio-annaick@orange.fr) (09.63.59.51.79)  
représentant les familles de résidents,
- Mme Raphaële LEBLANC, directrice de l'EHPAD
- Madame Brigitte GAMBINI, adjointe aux affaires sociales - CCAS

\*\*\*\*

La réunion a débuté à 10 Heures. Le secrétariat est confié à Madame Guylaine MOBE

\*\*\*\*

L'Ordre du jour était le suivant :

- Point sur la COVID,
- Absentéisme et remplacement du personnel,
- Entretien des locaux
- Musique d'ambiance
- Questions diverses

\*\*\*\*

Il a tout d'abord été fait un point sur l'évolution des différents points évoqués lors du précédent CVS.

-1°) compte tenu du décès de Mr Pierre TRISTANT, désigné comme membre titulaire du CVS pour représenter les résidents, acte a été pris que c'est actuellement Mme FEYDER qui sera la représentante titulaire et Madame Elise LE QUEVEN, représentante suppléante, compte tenu du nombre de voix obtenues lors des élections qui s'étaient déroulées en 2021. Ainsi, le bureau du Conseil de Vie Sociale se présente désormais, comme suit :

- Familles de résidents : Mr Patrick GUILLAUME, titulaire  
Mme Laetitia DUBOIS-CLAUDE, suppléante,
- Personnel : Madame LE DUC, titulaire,  
Madame BOTERF, suppléante,
- Résidents : Mme Nicole FEYDER, titulaire,  
Mme Elise LE QUELVEN, suppléante

Il a été fait un point sur les sujets abordés dans les « Questions Diverses » du précédent CVS :

Clôture autour de l'EHPAD :

Les personnes présentes ont à nouveau suggéré l'idée de faire également poser une clôture près des massifs situés de chaque côté de l'entrée de l'EHPAD , en plus du portillon récemment posé devant l'entrée.

Mme GAMBINI en a pris note.

Renforcement de l'ancrage du banc situé dans le virage, en allant vers l'arrière de l'EHPAD :

A ce sujet, le nécessaire n'a pas encore été fait, Madame GAMBINI va demander aux services techniques de la ville de s'en occuper prochainement.

Badge du Personnel :

Il avait été préconisé que chaque membre du Personnel porte un badge qui préciserait tant son prénom que sa fonction, afin que les familles sachent quelle personne interpeller en cas de nécessité.

La demande a été oubliée ; Mme LEBLANC en a repris note.

Rôle du médecin-coordonateur, Mr Christophe POPINEAU, en l'occurrence :

Madame LEBLANC doit adresser aux membres du CVS un document portant sur la mission exacte du médecin-coordonateur (qui porte sur 13 axes différents).

Mme LEBLANC a précisé que Mr POPINEAU interviendrait désormais à l'EHPAD de Groix, le vendredi, toute la journée.

Par ailleurs, Mme LEBLANC nous informe qu'un nouveau poste d'infirmier vient d'être créé et il a été proposé à Bruno, actuellement en CDD de 4 mois, lequel serait intéressé.

Un poste d'infirmier-coordonateur vient également d'être créé, en raison d'un financement complémentaire alloué par le budget de 2021 ; un appel de poste à pourvoir est en cours.

Par ailleurs, un audit avait été commandé par l'EHPAD, dans le but d'une réorganisation du temps de travail de l'ensemble du personnel, afin qu'il puisse bénéficier de 2 jours de repos consécutifs minimum, ce qui n'est pas le cas actuellement. Un questionnaire avait été remis à chaque membre du Personnel.

Ainsi, à compter du 1er février 2022, l'organisation suivante va être mise en place :

- amplitude d'horaire de travail, soit : 10 heures de travail sur une amplitude de 12h
- de 6 H 15 à 18 H 15    pause méridienne non dérangeable de 11h à 13h
- de 8 H 30 à 20 H 30    pause méridienne non dérangeable de 13h à 15h ou 14h à 16h

Cela sera appliqué 7 jours sur 7

Cette nouvelle organisation génère la création d'un ½ poste d'aide-soignante, ce qui a été accepté par le Comité technique.

Cette expérience va être menée pendant une année, afin d'avoir un regard objectif pendant les périodes de congés d'été, ou fêtes de fin d'année, périodes avec fluctuation de personnel.

### Chauffage / fuites du toit

Mme LEBLANC indique qu'actuellement, les 2 pompes à chaleur fonctionnent à 50% de leur capacité suite à des problèmes de pièces en état d'usure avancé nécessitant d'être remplacées. La démarche du remplacement des pièces prend beaucoup de temps.

La demande d'amélioration du système chauffage/eau chaude est toujours en attente de décision du propriétaire Lorient Habitat, pour modifier cette installation de façon durable et efficace. Espérons que dans les jours à venir, il n'y ait pas de grand froid, pour ne pas se retrouver dans la situation de février 2021. Coté fuites d'eau par le toit, pour le moment tout a été résolu.

\* \* \*

Madame ROUVRAY qui ne pouvait assister au CVS, a adressé un mail posant les questions suivantes :

Mes questions :

- Y a t-il un ergothérapeute qui définit le besoin des fauteuils de chacun suivant leur morphologie ? **OUI. L'ergothérapeute vient une fois par mois à l'Ehpad.**

- Les fauteuils roulants sont-ils attribués au hasard suivant les besoins des résidents ? Les fauteuils roulants sont individuels et choisis selon les mesures propres de chaque personne, hauteur, largeur, profondeur ....

- Les personnes en fauteuil ont-elles parfois des massages ? **NON, car il n'y a pas assez de Kinés**

- Ne pourrait-il pas y avoir un chat à l'Ehpad ? **Il y a déjà eu un chat qui est malheureusement mort. A la fin du mois, une personne va intégrer l'Ehpad avec son chien**

- Combien de douche et combien de lavage de cheveux par semaine ? Pourquoi ne pas ajouter une ligne dans le tableau comme pour le change. **Normalement, une douche/shampooing par semaine, et plus si besoin pour certains cas. Les douches sont notées dans un classeur à l'infirmerie, et non sur le tableau affiché à l'arrière de la salle de bains, pour sauvegarder l'intimité du résident**

La révision du dossier de l'APA est-elle à faire par les familles ? **C'est l'EHPAD qui se charge de faire la demande ; la dernière réévaluation date de 2020 ; elle a lieu tous les 5 ans ; la prochaine étant donc en 2025. En revanche, en cas de changement brutal dans la situation d'un résident, peu après son entrée, l'EHPAD peut faire appel à un fonds spécial et présente une demande spéciale de crédit non reconductible afin que soit allouée une somme supplémentaire.**

\* \* \*

L'Ordre du jour pouvait alors être abordé.

### Point sur la COVID :

Mme LEBLANC précise que le dispositif mis en place pour l'été dernier, perdure, savoir :

- Retour à la vie la plus normale possible au niveau des visites, (précautions sanitaires de rigueur : masque, gel)
- Visite dans les chambres, sans masque, sauf si personnel présent et en cas de rhume...
- Tracing à l'entrée : enregistrement sur le cahier, température, QR code
- Impossibilité de déjeuner avec son parent, au restaurant de l'EHPAD ; mais possibilité cependant de prendre son repas, dans la chambre de son parent, et sur demande
- En revanche, toujours possibilité de sortir avec son parent, pour aller au restaurant

- Un rappel pour une 4<sup>e</sup> dose du vaccin n'est pas prévu pour le moment.

#### Absentéisme et remplacement du Personnel :

S'agissant du Personnel, une interrogation a été faite quant au départ prochain des membres du personnel ayant atteint l'âge du départ en retraite et à leur remplacement.

Mme LEBLANC a indiqué que la demande de « vacance des postes » va être lancée prochainement pour présenter les postes à pourvoir ; elle a rappelé que l'apprentissage est proposé, notamment pour le poste d'aide-soignante, dans le cadre de la formation des remplaçants.

Un problème récurrent se pose ; il tient à la possibilité de logement pour le personnel venant du continent. Il est en effet très difficile de trouver à se loger, ce qui est incontestablement un frein.

Mme GAMBINI a été interpellée à ce sujet, laquelle a indiqué que 2 lotissements vont être construits prochainement (logements notamment avec accession à la propriété). Ceci dit, cela ne résout pas la demande actuelle. De plus, elle précise qu'il n'est pas question de mettre à disposition un ou deux logements pour les personnes qui viennent pour une courte durée (CDD), cela coûterait trop cher à la commune, surtout si ces logements restent inoccupés certains moments.

Mme GAMBINI a émis l'idée d'interroger les familles dont le parent est seul chez lui, lequel souhaiterait peut-être une présence ; cela permettrait peut-être de trouver quelques locations.

Cela suppose l'implication des services de la Mairie qui ont toutes les informations pour sélectionner les personnes âgées, vivant seules, qui seraient peut-être ravies de la cohabitation proposée. ...

Une autre idée a été émise : Poser un ou deux containers aménagés type ALGECO ou MOBILHOME, sur le terrain à l'arrière de l'EHPAD ; pour ce faire, la Mairie doit donner son accord.

Les membres du CVS, représentant les familles de résidents, ont sollicité de Mme LEBLANC, l'affichage d'un tableau donnant le détail des membres du personnel, fonction par fonction, ainsi que leur nombre. La demande a été actée par Mme LEBLANC.

#### Prélèvements mensuels

L'irrégularité des prélèvements est due en partie à l'EHPAD (problème de personnel secrétariat et comptable) et au Trésor Public.

#### Entretien des locaux :

Mme LEBLANC a indiqué que le ménage était fait UN jour sur DEUX, le dernier jour étant le vendredi, ce qui veut dire qu'il n'est fait ni le samedi, ni le dimanche.

Avec la nouvelle organisation mise en place à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, la répartition du ménage devrait pouvoir se faire sur 7 jours, du lundi au dimanche.

#### Musique d'ambiance :

Il a été demandé qu'une musique douce soit diffusée dans l'ensemble de l'EHPAD, sauf dans les chambres, ce qui aurait notamment pour effet de calmer certains des résidents ; il y a pour cela des musiques adaptées.

Il a été répondu qu'il y avait déjà de la musique qui était diffusée ! Et que de plus, les résidents disposaient d'un appareil de musique, situé dans la « place du village » (zone où ils sont une grande partie de la journée) qu'ils peuvent programmer à leur guise (sauf que bon nombre d'entre eux ne sont pas en capacité de le faire fonctionner et que, de plus, on ne leur a pas expliqué !).

Questions diverses :

Réponses aux réflexions de certains parents de résidents, qui ne seront pas nommés :

- Les fauteuils roulants sont nettoyés par les équipes de nuit.
- Une demande a été présentée pour que la Mairie fasse intervenir des agents de nettoyage sur le pourtour du terrain de l'EHPAD ; il est un fait que côté « maison médicale » jusqu'à l'arrière du bâtiment, le terrain a besoin d'être nettoyé et entretenu. Il convient de rappeler que la Mairie prenait en charge l'entretien des espaces verts du Foyer Logement à Créhal. L'EHPAD de Kermunition doit, quant à lui, assurer financièrement cette charge.
- Une demande de réunion annuelle entre familles de résidents, Direction de l'EHPAD, CCAS et Mairie a été faite ; la directrice a expliqué que lors de la dernière réunion (il y a 4 ans) les familles ne s'étaient pas déplacées. Elle a donc considéré qu'il n'y avait plus lieu de renouveler la réunion,
- Il a été demandé qu'une copie du compte rendu du CVS soit envoyée à chaque représentant de résident.
- L'EHPAD accueille, dans le cadre d'une Halte-répit, 6 personnes, et ce tous les jeudis. L'une d'entre elles va intégrer prochainement l'EHPAD, accompagnée de son chien.

**Le prochain rendez-vous du CVS a été fixé au mercredi 11 mai 2022 à 10 heures.**

**Les familles de résident peuvent envoyer des questions ou propositions aux membres du CVS qui les retransmettront lors de la prochaine réunion du CVS.**

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance a été levée à 12 heures.

Fait à Groix, le 19 janvier 2022.

Mme FEYDER,



